Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
Direction Régionale Draa-Tafilalet
Délégation du Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
Province de Zagora

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية درعة-تافيلالت
مندوبية وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
إقليم زاكورة

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 61/2026

Le Délégué Provincial de la santé et de la protection sociale à Zagora, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINES A L'ALIMENTATION DU PERSONNEL DE GARDE AU PROFIT DES UMP RELEVANTS DE LA DELEGATION DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE DE ZAGORA

N° Pri	Désignation	Unité de mesure	Quantité
1	Lait UHT demi-écrémé 250 ml	Unité	2 000
2	Yaourt nature ou aromatisé 125 g	Unité	2 000
3	Jus de fruits 250 ml	Unité	2 000
4	Biscuit sec emballé individuellement	Sachet	2 000
5	Dattes conditionnées prêtes à consommer de bonne qualité (Majhol)	Kg	500
6	Fruits frais (bananes, pommes ou oranges)	Kg	300
7	Eau minérale naturelle 50 cl	Bouteille	4500
8	Sucre raffiné ou aggloméré	Kg	10
9	Thé vert marocain	Kg	1

Lieu d'exécution : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale de Zagora.

Délai d'exécution : 30 Jours.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 13/11/2026 à 16H30.

Les offres des concurrents doivent être déposées par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Garanties exigées :

Le concurrent doit envoyer le **catalogue** des produits proposés au maitre d'ouvrage via l'adresse email suivante dps.ps.zagora@gmail.com ; avant la date et heure limites de réception des devis précité. Ce catalogue doit afficher le nom commercial du produit et ses caractéristiques techniques permettant de valider sa conformité aux besoins exprimés dans l'avis d'achat. Tout offre n'ayant pas de catalogue, sera **écarté** selon les dispositions en vigueur dans le cadre des marchés publics.

Le Délégué Provincial P.I

Signé: Mr Ayoub HMIDANE